

Communiqué de presse

Mise en place d'une procédure de prise de rendez-vous pour les difficultés liées à la validation des paiements et à la facturation.



Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services et afin d'offrir un accueil plus fluide ainsi qu'une prise en charge plus efficace à l'ensemble de ses opérateurs économiques, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) met en place un système de prise de rendez-vous destiné aux opérateurs économiques rencontrant des difficultés liées à la validation des paiements et/ou à la facturation.

Toute demande de rendez-vous ou d'information doit désormais être effectuée en ligne, via le formulaire dédié accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ammeps.gov.ma/rendez-vous-facturation>



L'envoi du formulaire ne vaut pas attribution automatique d'un rendez-vous. Après examen de votre requête, le Service des Affaires Financières et Comptables de l'AMMPS la traitera et évaluera la nécessité d'un rendez-vous.

IMPORTANT

- Ce formulaire est dédié exclusivement à la prise de rendez-vous liés aux difficultés de validation des paiements et /ou de facturation.**
- Veuillez consulter la procédure de validation des paiements disponible sur le site web de l'AMMPS avant de renseigner le formulaire.**

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute demande de précision ou d'information complémentaire.

Rabat, le 22 Juillet 2026

